

**DECISION UNILATERALE PORTANT ATTRIBUTION
D'UNE PRIME FONCTIONNELLE AUX AIDES-SOIGNANT(E)S
AFFECTEES EN SERVICE DE REANIMATION**

PREAMBULE

Dans la poursuite de la Négociation Annuelle Obligatoire 2021 ayant porté reconnaissance de la complexité et de la technicité du métier d'infirmier(e) en service de réanimation - USC, l'Association Hôpitaux Privés Metz (Groupe Uneos) souhaite étendre cette reconnaissance au métier d'aide-soignant(e).

Aussi, et prenant en compte la complexité, la technicité et le caractère polyvalent des compétences des aides-soignant(e)s affecté(e)s en service de réanimation – USC, discipline médicale dédiée à la prise en charge de dans un contexte de pathologies complexes, menaçant le pronostic vital à court ou moyen terme, il est prévu que les aides-soignant(e)s affectées au sein de ce service bénéficient d'une prime fonctionnelle.

Cette valorisation s'inscrivant dans le cadre d'une décision unilatérale de l'employeur, les règles de la promotion ne trouvent pas à s'appliquer.

Toute mesure spécifique qu'intégrerait la convention collective ne pourrait se cumuler et se substituerait alors au versement de cette prime fonctionnelle.

Article 1 - Champ d'application – Eligibilité à la prime

La présente décision est applicable aux aides-soignant(e)s lié(e)s à l'entreprise par un contrat de travail, affecté(e)s en service de réanimation-USC à la date de signature de la présente décision et après douze (12) mois de présence effective au sein du service.

Article 2 - Montant de la prime fonctionnelle

Le montant de la prime fonctionnelle est de 15 points FEHAP et sera versée mensuellement, au prorata du temps de travail et pour le temps de l'affectation au sein du service de réanimation-USC avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2021.

Article 3 - Durée et entrée en vigueur de la décision unilatérale

La présente décision est conclue pour une durée indéterminée. Elle entre en vigueur dès sa signature et son information aux représentants du personnel.

Article 4 - Information des représentants du personnel

Les représentants du personnel ont été tenus informés de l'instauration de cette prime fonctionnelle le 24/06/2021, au cours de la réunion plénière du Comité Social Economique.

Fait à Metz, le 25 juin 2021

Le Directeur Général des Hôpitaux Privés de Metz (Groupe UNEOS)

Régis MOREAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.